



Vacances d'été 2024

Mille et un loisirs fête les JO à Paris !



Comment inscrire son enfant ?

Permanences inscriptions au stade :

- Vendredi 7 juin de 17h30 à 19h
- Samedi 8 juin de 10h à 12h
- Mercredi 12 juin de 17h30 à 19h
- Mercredi 19 juin de 17h30 à 19h
- Mercredi 26 juin de 17h30 à 19h
- Mercredi 3 juillet de 17h30 à 19h

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le 3 juillet 2024.

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	15,70 €	17,27 €	17,90 €	18,70 €	20,27 €	20,90 €
Matin	7,80 €	9,37 €	10,00 €	10,80 €	12,37 €	13,00 €
Après-midi	7,80 €	9,37 €	10,00 €	10,80 €	12,37 €	13,00 €
Repas	3,90 €					
Veillée	8 € (repas compris)					
Soirée ados	12 € (repas compris)					
Complément sortie						

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

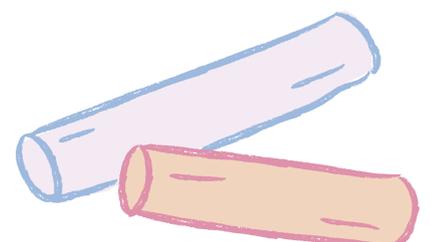
Les frais de dossier annuels pour 2024 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2024. La cotisation est de 6€ par enfant par an.

Accueil de loisirs : 317 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège : AS Attignat "Mille et un loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com
06 26 89 26 15

Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com
06 08 31 25 24





Bulletin d'inscription de juillet 2024

Accueil de loisirs



Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "Mille et un loisirs" pour les vacances d'été 2024, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes.

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 28				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	08/07/2024	09/07/2024	10/07/2024	11/07/2024	12/07/2024
Matin			Sortie		
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 29				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	15/07/2024	16/07/2024	17/07/2024	18/07/2024	19/07/2024
Matin				Sortie	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 30				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	22/07/2024	23/07/2024	24/07/2024	25/07/2024	26/07/2024
Matin					
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 31				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	29/07/2024	30/07/2024	31/07/2024	01/08/2024	02/08/2024
Matin		Sortie			
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

Tarification de la veillée avec les parents :

8€ pour un enfant non accompagné

12€ pour une famille

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2024)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement)
IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013
Code BIC : AGRIFRPP878
- 4/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2024)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2024)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription en 2024).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signé (à la première inscription en 2024).

A _____ Le / /

Signature obligatoire des parents, responsables légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".





Bulletin d'inscription d'août 2024

Accueil de loisirs



Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "Mille et un loisirs" pour les vacances d'été 2024, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes.

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 32				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	05/08/2024	06/08/2024	07/08/2024	08/08/2024	09/08/2024
Matin				Sortie	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 33				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	12/08/2024	13/08/2024	14/08/2024	15/08/2024	16/08/2024
Matin		Sortie		Férié	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 34				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	19/08/2024	20/08/2024	21/08/2024	22/08/2024	23/08/2024
Matin				Sortie	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 35				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	26/08/2024	27/08/2024	28/08/2024	29/08/2024	30/08/2024
Matin					
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2024)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement)
IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013
Code BIC : AGRIFRPP878
- 4/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2024)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2024)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription en 2024).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2024).

A _____ Le / /

Signature obligatoire des parents, responsables légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".



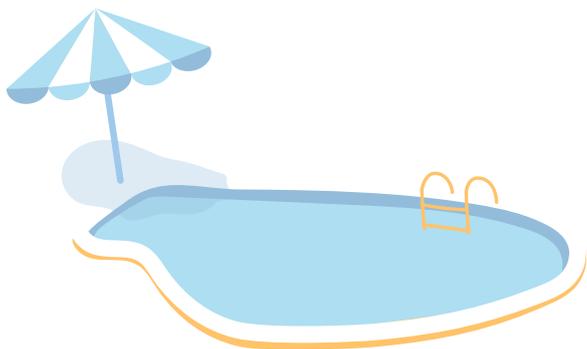
PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE JUILLET

Mille et un loisirs fête les JO à Paris !



Mercredi 10 juillet

Sortie a la base de loisirs de
la Plaine Tonique
Pique nique tiré du sac



Jeudi 18 juillet

Sortie au bois des lutins
Pique nique tiré du sac



Mardi 16 juillet

Grand jeu le matin



Date à définir

Journée avec les pompiers
d'Attignat



PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE JUILLET

Mille et un loisirs fête les JO à Paris !



Jeudi 25 juillet

Veillée 3 - 10 ans

Plancha avec les parents !

Tarifcation de la veillée avec les parents :

8€ pour un enfant non accompagné

12€ pour une famille



Mardi 23 juillet

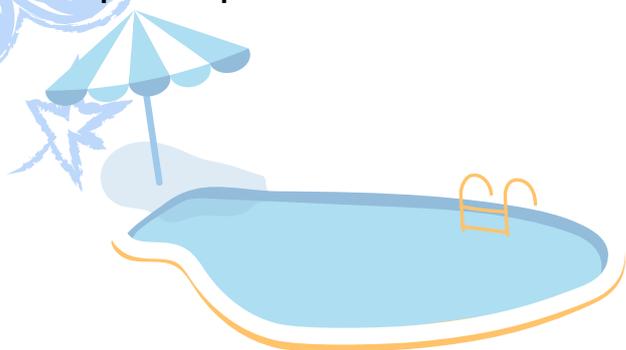
Grand jeu le matin



Mardi 30 juillet

Sortie à la base de loisirs de Cormoranche

Pique nique tiré du sac



Atelier cuisine chaque semaine



PROGRAMME D'ACTIVITÉS

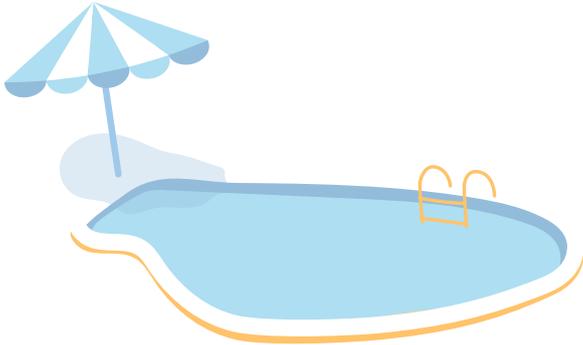
D'AOÛT

Mille et un loisirs fête les JO à Paris !



Jeudi 8 août

Sortie a la piscine de la
Plaine Tonique
Pique nique tiré du sac



Mardi 13 août

Sortie à l'île de Bresse



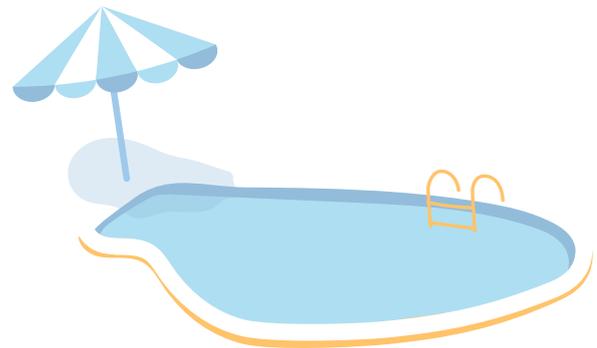
Mardi 20 août

Veillée 3-10 ans



Jeudi 22 août

Sortie à la piscine de Pont de
Vaux et musée
Pique nique tiré du sac



PROGRAMME D'ACTIVITÉS
D'AOÛT
Mille et un loisirs fête les JO à Paris !



Jeudi 29 août

Tholleryn le monde
fantastique (viens parcourir
les 10 îles à la recherche des
graines magique)
Le matin pour les 3-6 ans



Du 26 au 30 août

Semaine sportive avec
Benjamin pour les 7-10 ans

**Atelier cuisine chaque
semaine**



A savoir



Le nécessaire à l'accueil de loisirs :

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite.
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture, etc).
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil.
- Doudou, tétine pour me reposer pendant les vacances.
- Tenue et chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser.
- Un drap et un plaid pour se reposer.
- Une étiquette à mon nom sur mes affaires, pour limiter les affaires perdues (plaid, draps, vestes, gilets, tee-shirts, gourde...)
- Une crème solaire pour me protéger du soleil.

Horaires :

Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.

Midi: repas de 12h15 à 13h30.

Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h puis départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15.

Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.

